

Juin

Chers Membres,

Même si je n'ai plus envie de vous parler de la « saga Delhaize », l'actualité nous rattrape ...

Plusieurs magasins, dont la majorité sont ceux de nos membres, ont été **vandalisés** la semaine dernière, principalement en région bruxelloise : tags, déversement de peinture sur leurs façades ... Ces faits ont été reconnus comme émanant gens mal intentionnés, ils sont tout simplement honteux et inacceptables, d'une inutilité sociétale et d'une injustice sans nom.

Des plaintes ont été déposées et nous avons, au nom d'Aplsia, également interpellé notre Avocat pour nous joindre à la plainte de Delhaize que nous espérons avoir déposé dans ce sens, et pour laquelle nous leur avons demandé confirmation.

Nous ne pouvons laisser ces actes impunis, cela ne changera en rien la décision de Delhaize, dont nous ne sommes pas responsables, et que nous subissons injustement, nous les indépendants. Si vous avez des collègues qui ont aussi subi des dommages, pensez à nous en informer !

Un autre sujet d'actualité qui nous préoccupe depuis longtemps : les mesures de certains Ministres qui encouragent les Belges à traverser la frontière pour faire leurs courses alimentaires en augmentant le taux de TVA sur de 6 à 9% sur tous les produits alimentaires (sauf les fruits et légumes), alors que le Gouvernement français a conclu un accord avec plus de 75 grandes entreprises industrielles sur des prix « anti-inflation » ... Et d'autres qui imposent aux entreprises alimentaires de baisser leurs prix au nom de leur « devoir moral de nourrir la population » ! Comment allons-nous nous en sortir, quand nous savons **qu'un Belge sur 8** traverse la frontière chaque mois pour faire ses courses, un chiffre qui n'a jamais été aussi élevé au cours des cinq dernières années ? En 2022 ils ont dépensé **543 millions d'euros** de l'autre côté de nos frontières (Source : RTBF ; La DH).

Aplsia a aussi réalisé une mini-étude basée sur les prix des mêmes produits achetés en France, en Allemagne et aux Pays-Bas comparés à la Belgique : à panier égal, la différence de prix est de **24 % de moins pour certains produits**.

Ce sujet sera bien naturellement largement développé dans notre Memorandum 2024 en préparation, nous nous devons d'interpeller nos politiques qui semblent restés sourds à cette problématique, alors qu'ils sont eux aussi de grands perdants en recettes TVA, ONSS, accises et autres revenus ...

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet très prochainement, mais sachez que nous restons vigilants.

N'oubliez pas de surfer régulièrement sur notre site www.aplsia.be qui vous tient informé en temps réel des actus du retail !

Bonne lecture et nous vous donnons rendez-vous le mois prochain pour de nouvelles analyses et informations sur votre secteur !

Pascal Niclot
Président